



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 93/24

Le 16 août 1993

Application de la convention pour la prévention et la répression
du crime de génocide (Bosnie-Herzégovine c. Yougoslavie
(Serbie et Monténégro))

Audiences concernant la demande en indication de mesures
conservatoires de la Yougoslavie

La Cour, lors des audiences qui s'ouvriront le mercredi 25 août à 10 heures, examinera conjointement la deuxième demande en indication de mesures conservatoires présentée par la République de Bosnie-Herzégovine et la demande en indication de mesures conservatoires déposée par la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) (voir communiqué de presse n° 93/23).